

SECTEUR 3. RUE DE LA GARE



En arrière du cimetière et d'une activité économique le site est réservé pour accueillir une extension de l'activité.

Les aménagements prévus doivent préserver les haies et talus identifiés.

Afin de préserver la quiétude nécessaire pour le cimetière, l'insertion paysagère du site doit être de rigueur. Dans ce cadre, un recul de 15 mètres est également à respecter.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,61 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
100%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel